

Statuts de l'Association "Orks & Roll"

Objectif de l'Association :

L'association "Orks & Roll" a pour mission de créer une communauté dynamique et passionnée autour du jeu de figurines et modélisme. Notre objectif principal est de rassembler les amateurs de ce hobby fascinant, qu'ils soient débutants ou experts, afin de partager notre passion commune, d'encourager la créativité artistique et de promouvoir l'esprit de camaraderie.

À travers des rencontres régulières, des ateliers de modélisation, des séances de jeu de figurines, et des événements spéciaux, Orks & Roll vise à offrir un espace accueillant où les membres peuvent échanger des idées, découvrir de nouvelles techniques, et s'immerger dans l'univers riche et diversifié du modélisme.

En plus de créer un réseau solide au sein de la communauté locale, notre association ambitionne d'organiser des événements ouverts au public pour partager notre passion avec un plus large auditoire. Nous croyons fermement que le jeu de figurines et le modélisme peuvent être des moyens puissants pour stimuler la créativité, renforcer les liens sociaux, et offrir une échappatoire ludique à tous ceux qui partagent notre enthousiasme.

En tant que Orks & Roll, nous nous engageons à soutenir nos membres dans leur parcours créatif, à promouvoir les valeurs d'inclusion et de respect, et à contribuer positivement à la communauté plus large des passionnés de jeux de figurines. Nous aspirons à devenir un pilier incontournable de l'univers ludique et artistique, offrant un espace où l'imagination n'a de limites que celles que nous choisissons de repousser ensemble.

Article 1 : Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : "Orks & Roll".

Article 2 : Objet

L'association a pour objet de promouvoir le hobby du jeu de figurines et modélisme. Elle vise à rassembler les passionnés, à encourager la créativité artistique, et à créer une communauté dynamique autour de ces activités.

Pour atteindre cet objectif, l'association pourra organiser des rencontres, des ateliers de modélisme, des sessions de jeu de figurines, ainsi que des événements spéciaux ouverts ou non au public.

Article 3 : Siège social

Le siège social de l'association est fixé au 24 Rue Henri Dechaud, 42100 Saint-Étienne. Il pourra être transféré par simple décision du bureau et toute modification de celui-ci fera l'objet d'une déclaration aux autorités compétentes conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 4 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 5 : Composition et Admission des Membres

L'association est composée de personnes physiques ou morales, membres d'honneur et membres actifs.

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et règlement intérieur, être agréé par le bureau, et s'acquitter de la cotisation annuelle..

Les membres d'honneur sont exemptés de la cotisation annuelle. Les membres d'honneur sont nommés par l'AG sur proposition du Bureau.

L'âge minimum pour devenir membre est fixé à 16 ans sous condition de la signature d'un document d'un ou des responsables légal(aux) et du remplissage d'une fiche contact du responsable.

Article 6 : Cotisation

Les membres adhérents doivent acquitter chaque année une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire.

Le montant de la cotisation varie selon les conditions d'adhésion et doit être indiqué dans le règlement intérieur de l'association.

Article 7 : Radiation

La qualité de membre se perd par :

- Décès de l'adhérent, ou arrêt de l'activité d'une personne morale
- Démission qui doit être adressée par écrit au conseil d'administration
- Non-paiement de la cotisation dans les délais fixés par le règlement intérieur
- Radiation prononcée par le Conseil d'Administration, pour infraction aux présents statuts, pour non-respect du règlement intérieur ou pour motif grave portant préjudice moral ou matériel à l'association.

Article 8 : Administration

L'association est dirigée par un bureau élu parmi ses membres lors de l'Assemblée Générale Constitutive. Le bureau est composé d'un président, d'un secrétaire, et d'un trésorier. Les membres du bureau sont élus pour une durée de 1 an.

Le bureau est responsable de la gestion quotidienne de l'association, de l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale, et de la représentation légale de l'association. En cas de vacance d'un poste, le bureau peut coopter un membre actif pour assurer l'intérim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Les membres du bureau peuvent être réélus pour des mandats successifs. En cas de démission d'un membre du bureau, une élection partielle sera organisée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Article 9 : Réunions

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

L'invitation à participer à l'assemblée sera envoyée au préalable, au moins 15 jours avant celle-ci, mentionnant l'ordre du jour et toute proposition de modification des statuts.

Le bureau se réunit régulièrement pour assurer le bon fonctionnement de l'association. Les réunions du bureau peuvent également être convoquées en cas de besoin, avec une notification préalable aux membres du bureau.

Article 10 : Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- Les cotisations des membres
- Les dons manuels
- Les dons de partenaires
- Les subventions de l'Etat et des collectivités territoriales
- Toute autre ressource financière non contraire aux lois en vigueur.

L'utilisation des ressources financières respectera les objectifs et les principes de l'association, et toute dépense significative sera soumise à l'approbation du bureau et/ou de l'Assemblée Générale selon les dispositions prévues dans le règlement intérieur.

Article 11 : Modification des Statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur proposition du bureau.

Toute proposition de modification des statuts doit être communiquée aux membres au moins 15 jours avant la date prévue pour l'Assemblée Générale. Les modifications statutaires seront adoptées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

En cas de modification des statuts, le bureau est chargé d'effectuer les démarches nécessaires pour leur enregistrement auprès des autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 12 : Dissolution

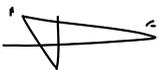
En cas de dissolution prononcée par l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Les biens matériels seront revendus ou donnés gracieusement à des associations d'un but similaire ou qui en auraient l'utilité. Les fonds de l'association seront reversés à des associations caritatives ou de lutte contre la maladie, selon les décisions prises par l'Assemblée Générale lors de la dissolution.

Le bureau est chargé d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la dissolution de l'association, y compris la déclaration auprès des autorités compétentes.

Fait à Saint Etienne, le 26/10/2023,

RESSORT Aloïs
Président

Aloïs RESSORT


DEBATISSE Victor
Trésorier


[Victor Debatisse \(Nov 1, 2023 15:09 GMT+1\)](#)

PERINETTI Florent
Secrétaire


[florent perinetti \(Oct 31, 2023 20:34 GMT+1\)](#)

Statuts Orks & Roll

Final Audit Report

2023-11-01

Created:	2023-10-30
By:	Alois ressort (ressort.alois@gmail.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAA0eqbMMlzz2cuAyV0kgztqxCM6AI70xSG

"Statuts Orks & Roll" History

-  Document created by Alois ressort (ressort.alois@gmail.com)
2023-10-30 - 9:21:05 PM GMT- IP address: 82.66.74.109
-  Document emailed to florent.perinetti@gmail.com for signature
2023-10-30 - 9:21:48 PM GMT
-  Email viewed by florent.perinetti@gmail.com
2023-10-31 - 7:33:48 PM GMT- IP address: 142.250.32.32
-  Signer florent.perinetti@gmail.com entered name at signing as florent perinetti
2023-10-31 - 7:34:37 PM GMT- IP address: 86.207.76.216
-  Document e-signed by florent perinetti (florent.perinetti@gmail.com)
Signature Date: 2023-10-31 - 7:34:39 PM GMT - Time Source: server- IP address: 86.207.76.216
-  Document emailed to victor.debatisse@gmail.com for signature
2023-10-31 - 7:34:40 PM GMT
-  Email viewed by victor.debatisse@gmail.com
2023-11-01 - 2:03:19 PM GMT- IP address: 142.250.32.32
-  Signer victor.debatisse@gmail.com entered name at signing as Victor Debatisse
2023-11-01 - 2:09:46 PM GMT- IP address: 86.248.104.251
-  Document e-signed by Victor Debatisse (victor.debatisse@gmail.com)
Signature Date: 2023-11-01 - 2:09:48 PM GMT - Time Source: server- IP address: 86.248.104.251
-  Agreement completed.
2023-11-01 - 2:09:48 PM GMT